

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DDEEES 200 Subvention avec convention à la Chambre régionale de métiers et de l'Artisanat d'Ile de France Organisation du Carrousel des métiers d'Art et de la Création.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec la Chambre Régionale de Métiers d'Ile de France.

Article 2 : Une subvention de 40.000 euros est attribuée à la Chambre Régionale de Métiers d'Ile de France (n° Tiers/fournisseur : 1000051077, 2012-DDEEES -200), dont le siège social est situé 1, boulevard de la Madeleine à Paris 1^{er}, pour la réalisation l'édition 2012 du Carrousel des Métiers d'Art et de Création.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2012.